

Annexe présentant le « PAI ALIMENTAIRE »

Service Infirmerie
27 rue Martin Luther King
BP 1004 - 97200 FORT DE FRANCE

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant dans l'établissement scolaire. Il concerne les enfants atteints de troubles de la santé comme une pathologie chronique (asthme), une allergie, une intolérance alimentaire. Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles.

INFORMATION :

Si votre enfant bénéficiait déjà d'un PAI pour raison de santé,

Si votre enfant est susceptible de prendre un traitement d'urgence à l'école (allergie alimentaire...)

Si votre enfant souffre d'une pathologie chronique nécessitant une surveillance ou l'administration d'un traitement dans le temps scolaire,

Si votre enfant est atteint d'un **handicap** ou d'une **maladie invalidante** nécessitant des aménagements particuliers, matériels et/ou pédagogiques, dans le cadre scolaire,

Veillez contacter l'infirmière de l'établissement (0596 63 11 45) pour la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Le PAI est matérialisé par un formulaire correspondant à la pathologie, qui doit être complété par le Médecin assurant le suivi de votre enfant. Vous pouvez télécharger le formulaire ci-après.

Celui-ci devra renseigner obligatoirement le nom et le dosage des médicaments prescrits et devra être accompagné de l'ordonnance correspondant au protocole.

Le traitement devra être identifié au nom de l'enfant et rangé dans une trousse à son nom (attention aux dates de péremption qui doivent couvrir toute l'année scolaire). Les élèves souffrant d'asthme devront la récupérer à l'infirmerie pour les cours de sport et la rapporter en fin de cours.

Ce document et le traitement doivent être remis à l'infirmière sur rendez-vous impérativement avant la 2^{ème} semaine de rentrée scolaire (s'inscrire à son bureau à la rentrée).

Aucun PAI incomplet ne sera pris en compte.

FORMULAIRES TELECHARGEABLES DE L'ETABLISSEMENT :

[PAI Diabète 297019](#)

[PAI Mucoviscidose 284018](#)

[PAI Allergies piquères 284004](#)

[PAI Asthme 284003](#)

[PAI Allergie alimentaire 284016](#)

[PAI Crises convulsives 284015](#)

[PAI Intolérance alimentaire 284017](#)

[PAI Drépanocytaire 438490](#)

PAI ALIMENTAIRE :

La présente information concerne le volet Alimentaire du PAI tel que l'établissement le prend en charge :

- Les besoins spécifiques de l'enfant doivent être renseignés dans le formulaire « Allergie alimentaire » ou « Intolérance alimentaire ». Le formulaire sera restitué à la rentrée scolaire auprès du secrétariat administratif.
- Dépôt et conservation du panier repas (en fonction du site) :
 - Fort de France : Repas froid à déposer avant le début des cours au réfrigérateur du réfectoire, en prenant soin de l'enlever au préalable de son sac thermos (à ranger hors du réfrigérateur)
 - Rivière Salée : L'établissement met à disposition le repas selon les besoins spécifiques de l'enfant.
- Conditions de prise du repas :
 - Fort de France : Récupération du panier repas à partir de midi.
 - Rivière Salée : L'agent de service attribue le repas à l'enfant dans le respect de ses besoins spécifiques. L'enfant est accueilli dans le réfectoire suivant l'organisation de la demi-pension précisée au règlement intérieur.

Monsieur Alain ARNAULD
Chef d'établissement